

DÉPARTEMENT  
DE L'AISNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE SOISSONS

**Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical –  
Séance du 10 mai 2019**

TRESORERIE DE  
SOISSONS

**DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS**

Séance du 10/05/2019

Le 10 mai 2019 à neuf heures, le Comité syndical du PETR du Soissonnais et du Valois régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de GrandSoissons Agglomération, à CUFFIES, sous la présidence de Jean-Marie CARRE.

**OBJET :**

Convention cadre relative au concours apporté au PETR par les EPCI membres

**Nombre de délégués en exercice : 25**

**Présents (24):** Jean-Marie CARRE ; Alain CREMONT ; Dominique BONNAUD ; Edith ERRASTI ; Carole DEVILLE-CRISTANTE ; Pascal TORDEUX ; Séverine PELLETIER ; Bernadette KASPRZAK ; Patrick DUMAIRE ; Patrick DUFOUR (suppléant de Laurent CAUDRON) ; Viviane CORDEVANT (suppléante de Stéphanie LEBEE-DELATTRE) ; Alexandre de MONTESQUIOU ; Jean-Pascal BERSON ; Benoît LETRILLART, Nicolas REBEROT ; Franck BRIFFAUT ; Thierry GILLES (suppléant de Céline LE FRERE) ; Rémi VANLERBERGHE (suppléant de Jean SAUMONT) ; Jean CHABROL ; François RAMPENBERG ; Thierry ROUTIER ; Thierry DECAUCHE (suppléant de Claude MADIOT) ; Hervé MUZART ; Sébastien MANSCOURT

**VOTE :**

Adopté à l'unanimité

**Excusés (6):** Stéphanie LEBEE-DELATTRE ; Claude MADIOT, Céline LEFRERE, Jean SAUMONT, Laurent CAUDRON, Arnaud BATTEFORT

Affiché le

13/05/19

Transmis le

13/05/19

Certifié exécutoire, le

Jean Pascal BERSON a été élu secrétaire.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** l'engagement de GrandSoissons Agglomération, de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne, et de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le Château à apporter leur expertise au PETR dans les domaines où ses ressources humaines ne disposent pas de qualification ;

**Considérant** qu'il y a lieu de formaliser dans une convention cadre la nature de ces liens fonctionnels entre les services des quatre EPCI membres et le PETR. Celle-ci fixe les dispositions générales régissant les modalités des concours et moyens apportés par les quatre intercommunalités pour participer au fonctionnement du PETR.

**Vu** l'avis du Bureau en date du 26 avril 2019 ;

**LE COMITE SYNDICAL**, après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre relative au concours apporté par les quatre EPCI membres au PETR, conclue

Le Président  
Jean-Marie CARRE



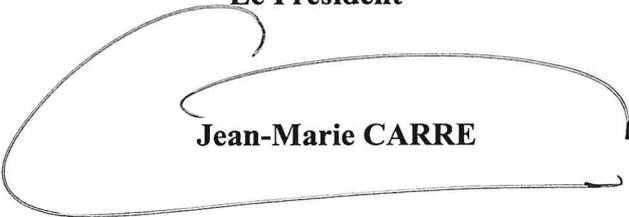
avec GrandSoissons Agglomération, la Communauté de Communes Retz-en-Valois, la Communauté de Communes du Val de l'Aisne et la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le Château, jointe en annexe de la présente délibération et dont elle fait partie intégrante.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2019.

**CHARGE** et **DÉLÈGUE** monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS  
13 MAI 2019

**Le Président**



**Jean-Marie CARRE**